

1405. L'étendue des terres vendues au profit des sauvages dans l'année 1894 a été de 41,297 acres, lesquels produisirent \$76,418. L'étendue vendue en 1895 a été de 32,205 acres, lesquels rapportèrent \$72,423. L'étendue des terres cédées par les sauvages et offertes en vente par le gouvernement est d'à peu près 461,613.

La somme créditée au fonds des sauvages, qui consiste en deniers provenant de pensions viagères assurées aux sauvages en vertu de traités, et de ventes de terres, bois, pierres, etc., cédés par eux, s'élevait le 30 juin 1894, à \$3,539,943, et les dépenses sur cette somme, imputable surtout aux intérêts, s'élevaient à \$284,708. Les dépenses prélevées sur la subvention des Chambres s'élevaient à \$968,563, formant en tout, \$1,253,271.

1406. En 1895, la somme portée au crédit du fonds, au 30 juin, était de \$3,594,206, et les dépenses de l'année prélevées sur le fonds, ont été de \$246,531. La dépense faite sur la subvention des Chambres a été de \$955,404.

1407. Suit un état de la dépense faite sur la subvention des Chambres :—

DÉPENSE FAITE SUR LA SUBVENTION DES CHAMBRES EN 1895.

	Nou- velle- Ecosse.	Nou- veau- Brun- swick.	Ile du Prince- Edou'd.	Manitoba et T. N. -O.	Colombie- anglaise.	Ontario et Québec.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Arpentages				3,888	10,167	608
Secours aux indigents.....				215,417	4,665	842
Service médical.....	2,997	1,981	346		9,996	
Grains de sem., instrum., outils..	2,071	2,699	778	13,665	1,595	4,564
Pensions viagères.....				122,180		17,806
Ecoles.....				230,161	41,873	30,817
Salaires.....	1,200	1,704	300		17,506	2,550
Divers.....	514	279	9	11,272	11,329	6,022
Subv. triennales de vêtements.....				4,299		
Gages des journaliers agricoles.....				24,254		
Entretien des exploitat. rurales.....				11,405		
Constructions.....				5,842		75
Frais généraux.....				114,251		
Moulins à farine et scieries.....				4,471		
Frais de voyage.....					4,405	600
Sub. au fonds de gestion des } terres des sauvages, au fonds } de la P. de Qué. et au fonds } des écoles des sauvages..... }						14,000
Total.....	6,782	6,663	1,433	761,105	101,536	77,884

CHINOIS.

1408. La loi de l'immigration chinoise a été mise en vigueur, en ce qui regarde les arrivages par les navires à partance de ports nord-américains, le 20 août 1885, et en ce qui regarde les arrivages par autres navires, le 1^{er} janvier 1886.

La loi forme le chapitre 67 des statuts refondus du Canada, 1886, et a été amendée par le chapitre 35, lois de 1887, et chapitre 25, lois de 1892.

Depuis 1886, le nombre total des immigrants débarqués a été de 13,919, dont 13,633 ont payé la capitation s'élevant en tout à \$697,153. De cette